



## Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD

Prefecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

2026-2-27

0260260312-2026\_2\_27-DE  
Réun. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES / 2026

Séance du 12 mars 2026

Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

**Président :** Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
ST ROMAIN ET ST CLEMENT

**Etaient présent(e)s**

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
26/02/2026

**Mesdames :** CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 36  
Pouvoirs : 0

**Messieurs :** AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, DUSSUTOUR Bernard, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard,

**Absents ou excusés :** DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante DESGRAUPES Maryline), COUTURIER Pierre-Yves (absent), - LARRIEUX Isabelle (absente),

Mme. Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance.

### Médiathèque à La Coquille – Plan de financement prévisionnel et financements

La communauté de communes Périgord-Limousin poursuit, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'opération d'aménagement d'une médiathèque à La Coquille.

#### Planning prévisionnel de l'opération :

Validation de l'Avant-Projet Détaillé conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre : Conseil communautaire réuni le 29 janvier 2026

Dépôt du Permis de Construire : Mars 2026

Démarrage prévisionnel des travaux : Juillet – Août – Septembre 2026

Durée prévisionnelle des travaux (source ATD24 – étude de faisabilité) : 10 mois

Un travail financier d'échanges et de co construction a été conduit avec différents financeurs institutionnels, par la Communauté de communes, pour aboutir au plan de financement suivant :

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026  
Le Président,

Michel AUGEIX



**AR Prefecture**

024-242400752-20260312-2026\_2\_27-DE  
Reçu le 17/03/2026

Type de dépenses	Montant HT	Financier	Montant sollicité	Taux mobilisé global
Travaux hors:	418 677,03 €	Etat (DGD) Travaux et honoraires	256 886,12 €	41%
Travaux de VRD	18 888,38 €	Etat (DGD) Mobilier, matériel informatique et collections	9 000,00 €	1%
Travaux de désamiantage	17 065,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	93 981,85 €	15%
Travaux de démolition (bâtiment créé)	13 905,00 €	Etat (DETR ou fonds vert)	125 603,11 €	20%
Travaux de démolition (bâtiment existant)	17 752,98 €	Communauté de communes Périgord-Limousin	145 801,74 €	23%
Assistance à maîtrise d'ouvrage	6 200,00 €			
Mobilier, matériel informatique, collection.	30 000,00 €			
Maîtrise d'œuvre	45 032,22 €			
Bureau de contrôle et SPS	8 940,00 €			
Assurance Dommage Ouvrage	14 500,00 €			
Frais divers	16 942,20 €			
Aléas travaux (5%)	23 370,00 €			
<b>Total montant HT</b>	<b>631 272,81 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>631 272,81 €</b>	<b>100%</b>

Considérant le plan de financement présenté ci-dessus et notamment les montants financiers négociés avec chaque partenaire financier,

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE les modalités financières du plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement d'une médiathèque à La Coquille**
- **AUTORISE son Président à engager toute démarche et à signer tout document permettant de solliciter les financeurs cités dans ce plan de financement (l'Etat via la DGD, l'Etat via la DETR ou le fonds vert, la Région Nouvelle Aquitaine) dans le cadre de prochains dépôts de demandes de subventions, pour les montants indiqués dans celui-ci**
- **AUTORISE son Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en  
Sous-Prefecture

Le Président  
Michel AUGeix



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026  
Le Président,

Michel AUGeix

